

17.12.2019 – 09:00 Uhr

## Almanach social 2020 : Caritas tire le bilan de l'année / La Suisse ne parvient pas à réduire la pauvreté



Luzerne (ots) -

Malgré plusieurs années de bonne conjoncture et un taux de chômage extrêmement bas, la Suisse ne parvient toujours pas à réduire la pauvreté : le nombre de personnes en situation de pauvreté augmente même depuis cinq ans. Le risque de dépendre de l'aide sociale augmente déjà à partir de 46 ans. Dans l'Almanach social que Caritas Suisse vient de publier, des expertes montrent comment mieux ancrer l'aide sociale dans le système de la sécurité sociale.

La pauvreté en Suisse augmente constamment depuis 2014. Elle touchait quelque 675 000 habitants en 2017, dont plus de 100 000 enfants, ce qui correspond à une hausse de près de 10 % en l'espace d'une année. Cette évolution est d'autant plus frappante que le chômage a atteint en 2018 son taux le plus bas depuis dix ans (2,6 %). Quant au taux de sans emploi, il s'est stabilisé à 4,7 %. Contrairement au taux de chômage, il inclut aussi les personnes sans activité professionnelle qui ne sont pas inscrites à un office régional de placement (ORP). En 2018, on dénombrait pourtant encore plus de 35 000 chômeurs en fin de droit. Le taux de chômeurs en fin de droit s'est donc stabilisé à un haut niveau, comme le démontre le rapport annuel sur l'évolution sociale et économique de la Suisse publié dans l'Almanach social 2020 de Caritas Suisse.

Tout le monde ne profite pas de la bonne conjoncture

L'augmentation de la précarité des conditions de travail montre aussi que tout le monde ne profite pas de la bonne conjoncture. Les personnes à faible revenu ont plus de peine à subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens. Elles doivent de plus en plus souvent cumuler plusieurs emplois pour pouvoir gagner leur vie. Par ailleurs, le nombre de personnes obligées de réduire leur taux d'activité a également augmenté ces dernières années. En 2018, 360 000 habitants de Suisse auraient aimé travailler davantage, mais n'ont pas trouvé de poste convenable à un taux d'activité plus élevé. Les femmes sont trois fois plus souvent touchées que les hommes. Dans l'ensemble, elles sont aussi trois fois plus nombreuses qu'eux à travailler à temps partiel. Les conséquences sont fatales : en moyenne, la retraite des femmes est de 37 % inférieure à celle des hommes. Le travail de soins aux proches n'est toujours pas suffisamment pris en compte dans le système de la sécurité sociale. Il n'est donc pas étonnant que les femmes présentent un risque de pauvreté deux fois plus élevé que les hommes à l'âge de la retraite.

Les primes d'assurance-maladie sont une lourde charge

Les primes d'assurance-maladie grèvent tout particulièrement le budget des ménages. Cela se reflète aussi dans le baromètre annuel des préoccupations du Credit Suisse. Le thème 'santé et caisse maladie' arrive au deuxième rang. Alors que les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé au cours des 20 dernières années, les salaires réels n'ont augmenté que de 14 % durant la même période. Dans la plupart des cantons, les assurés consacrent en moyenne entre 15 et 18 % de leur revenu aux primes. La charge dépasse ainsi le plafond des 8 % fixé à l'origine par le Conseil fédéral. Selon le modèle de ménage, elle est même encore plus lourde. Cette situation découle du fait que de nombreux cantons ont baissé les réductions de primes pour soulager les finances publiques. Si les réductions de primes ordinaires allouées entre 2011 et 2017 ont diminué dans 17 cantons, elles ont presque été réduites de moitié à Lucerne. Sans compter qu'au lieu d'utiliser les subsides fédéraux de l'enveloppe destinée aux

réductions de primes pour les ménages à faible revenu et de soulager ainsi la classe moyenne inférieure, les cantons ont de plus en plus tendance à employer cette manne pour payer les primes des bénéficiaires de l'aide sociale normalement imputables aux budgets cantonaux.

Le risque de dépendre de l'aide sociale évolue

Les derniers résultats du rapport sur les indicateurs de l'aide sociale réalisé par l'Initiative des villes constituent aussi un motif d'inquiétude : il en ressort que le risque de dépendre de l'aide sociale augmente fortement à partir de 46 ans. Dans les quatorze villes étudiées, c'est pour les seniors que ce risque a le plus fortement augmenté ces dernières années. De nos jours, les personnes restent en moyenne tributaires de l'aide sociale pendant près de quatre ans, soit dix mois de plus que voici dix ans. À côté de l'âge, la formation est un critère déterminant. Plus de la moitié des adultes au bénéfice de l'aide sociale n'ont achevé aucune formation.

Avec pour thème prioritaire « Quand l'aide sociale évoluera », Caritas Suisse aborde dans l'Almanach social 2020 la question de savoir comment l'aide sociale peut être mieux ancrée dans le système de la sécurité sociale. Il y a incontestablement besoin d'une réforme, ne serait-ce qu'à cause de la structure fédéraliste et de l'absence de contrainte, mais aussi parce que l'aide sociale représente désormais bien plus que l'ultime filet de sécurité souvent cité : elle doit aujourd'hui amortir des risques sociaux qu'aucune assurance sociale ne couvre. Dans le livre, des expertes de renom réfléchissent à diverses propositions de réforme.

Almanach social 2020

L'annuaire de Caritas sur la situation sociale en Suisse (point fort : l'aide sociale) peut être commandé à [info@caritas.ch](mailto:info@caritas.ch), par téléphone au : 041 419 24 19 ou en ligne sur [www.caritas.ch/shop](http://www.caritas.ch/shop).

Contact:

Manuela Specker, directrice de publication de l'Almanach social  
e-mail [mspecker@caritas.ch](mailto:mspecker@caritas.ch), tél. 041 419 22 41.

#### Medieninhalte



*La pauvreté en Suisse augmente constamment depuis 2014. Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch/fr/nr/100000088](http://www.presseportal.ch/fr/nr/100000088) / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "ots/Caritas Schweiz / Caritas Suisse/Conradin Frei/Caritas"*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100838873> abgerufen werden.